

Compte rendu des conférences Salon 2016

LA VIE DE LA FEDE

Benjamin ARMAND - Président Emmanuel Rodriguez - Secrétaire Yoann HEURTEVENT - Trésorier

INFORMATIONS GENERALES



Secrétariat de la fédération

Suite au départ de Réjane, Chloé nous a rejoint pour assurer le secrétariat de la fédération. Il s'agit d'un poste à temps partiel depuis le 1^{er} juin 2016 et elle assure la permanence téléphonique.



Adhérents

Il y avait 107 adhérents en 2015. Cette année nous sommes une centaine d'adhérents. Le chiffre définitif sera donné à l'AG du mois de mars.



Accidentologie

Rappel:

Le rapport d'accidentologie c'est quoi?

C'est recenser tous les accidents dus à la pratique du canoë dans nos locations Ce n'est pas spécialement la faute du loueur, ni d'ailleurs la faute du client ou du matériel peu importe d'ailleurs, l'essentiel est de savoir avant tout le monde et sur une année complète quels accidents ou incidents ont eu lieu au sein de nos bases



Le rapport d'accidentologie pourquoi?

Il faut savoir que les seuls rapports existants sont des rapports des services de secours, malheureusement ces derniers relèvent absolument tous les accidents que ce soit dans ou hors du canoë, du moment qu'ils sont intervenus ils considèrent donc que la pratique du Canoë est la raison principale de l'accident. Les compagnies d'assurance par exemple s'appuient sur ces rapports afin d'établir le montant de leurs primes. Quand au sein de la FNPLCK nous négocions avec les différentes assurances pour obtenir des tarifs appréciables et dans l'intérêt de tous, et bien il suffit tout simplement de s'appuyer sur nos propres rapports et ainsi pouvoir prouver que la pratique du canoë n'est pas accidentogène. Mais aussi à l'occasion de rencontres avec certains pouvoirs publics, la connaissance parfaite de notre taux d'accidentologie et donc de dangerosité de la pratique du canoë/kayak nous permet de prouver notre professionnalisme et la maitrise de notre métier, et ainsi se prévenir de décisions bureaucratiques inutiles et non maitrisées

Pourquoi le rapport n'est pas anonyme?

Il faut à tout moment être capable de prouver les chiffres que l'on avance et donc pouvoir fournir les preuves qui y sont liées. Toutefois il reste la propriété de la FNPLCK et n'est ni publié ni diffusé, seul les chiffres globaux et anonymes peuvent être proposés à la consultation

Il est donc absolument très important de nous signaler tous les accidents et de remplir le rapport que nous avons voulus le plus succins possibles afin de vous éviter de perdre trop de temps (5mn montre en main). Quand vous faites ceci vous vous rendez un grand service à vous-même mais aussi à l'ensemble de la profession. Un accident est toujours une épreuve, à cette occasion nous pouvons être aussi à votre écoute pour vous apporter réconfort et conseils sur l'attitude à adopter pour la suite de votre affaire.

Les résultats seront diffusés à l'AG du mois de mars. Les adhérents qui n'ont pas renseigné le questionnaire peuvent le faire directement en ligne : https://docs.google.com/forms/d/1wSIUUzxkaSBylQHIVwugucd5jhjRKHYrBYtduqZ7IQI/viewform?edit_requested=true#responses.

La FNPLCK compte sur votre soutien et votre implication...

POINT D'AVANCEMENT SUR LES SUJETS 2015

Base de Loisirs des Granges - 46110 VAYRAC

contact@fnplck.fr

http://www.fnplck.fr





Accessibilité ERP

Suite à la présentation de l'année dernière sur la mise en conformité sur l'accessibilité des ERP (accueil des handicapés), un tour de table est réalisé.

Il remonte un problème pour avoir l'information. Les mairies ne sont pas toutes au courant. Certains ont eu des réponses téléphoniques leur indiquant qu'ils n'étaient pas soumis à cette mise en conformité mais s'inquiètent de ne pas avoir de trace écrite.

Il est rappelé que la mise en conformité ne concerne que l'accueil et non pas la pratique de l'activité.

Plus d'info :

https://drive.google.com/file/d/0BxdxyivVJy0rUUFyYVdGQU9yS3c/view



Formation pour les loueurs

L'étude de la mise en place d'une formation pour les loueurs se poursuit. Celle pourrait être donnée par le centre Le Merlet qui a l'agrément Centre de formation. Une réunion est en cours de planification avec eux afin d'étudier les possibilités de financement de cette formation



Document d'Evaluation des Risques

Concernant le Document d'Evaluation des Risques un tour de table est réalisé. Très peu de loueurs ont mis en place ce document. Plusieurs personnes l'ont entamé et rencontrent des difficultés. Les loueurs qui l'ont réalisé soulignent que la première version du document pourra et devra être complétés chaque année.



Voici un modèle de ce document :

Unité de travail	Risques professionnels identifiés	Modalités d'exposition Situations de travail	Estimation de l'importance du risque	Mesures de prévention déjà en place	Plan d'actions	Nombre de salariés concernés
Educateurs sportifs	Risques liés à l'activité: > Les activités sportives peuvent être causse d'accidents, de chutes, de blessures; > Le travail le week- end et en soirée peut provoquer des situations de fatigue Risques liés aux locaux et au matériel (état et entretien) Risques liés à la manutention du matériel Risques liés aux transports Risques liés aux transports Risques liés aux transports Risques liés aux tensions avec les usagers et l'environnement	Inscrire ici des éléments synthétiques décrivant les situations de travail dans lesquelles les salariés peuvent être exposés aux risques identifiés. Ex: travail sur écran, locaux trop	Dans cette colonne, il est possible d'identifier par exemple simplement 2 niveaux de risques: Faible important	Inscrire ici les actions déjà mises en place qui contribuent à la prévention des risques identifiés. Ex: information des encadrants sur les consignes de sécurité, mise en place de moyens de communication en cas de problème,	Indiquer ici les actions complémentaires aux mesures de prévention déjà en place. Définir un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.	
Salariés administratifs	Risques liés aux locaux (état et entretien) Risques liés à la charge de travail Risques de tensions internes Risques liés à des tensions avec les usagers Risques liés aux trajets et déplacements	exigus, problème d'isolation thermique ou sonore,		vérification de l'entretien des véhicules, trousse de secours à disposition,		

Exemple de DUER:





Echelles de niveau

Concernant les échelles de niveau, un tour de table est réalisé. Les loueurs qui avaient prévu lors de la dernière réunion de poser leur propre échelle en concertation locale entre professionnels n'ont pas encore posé leurs échelles. Ces loueurs indiquent qu'ils souhaitent la poser au printemps 2017.

Gilles Garros (membre du bureau FNPLCK) indique qu'en Ardèche, en passant par des sollicitations de la préfecture, les loueurs ont réussi à faire valoir leur préconisation sur l'emplacement d'une échelle afin qu'elle soit plus pertinente que l'emplacement prévu initialement.

Des cas de plus en plus fréquents d'arrêtés préfectoraux interdisant la pratique alors que les conditions de navigation sont jugées sans danger par les loueurs sont signalés, notamment en cas d'alerte orange sur l'ensemble du département. La mise en place de tout type de système permettant d'évaluer les conditions de navigation comme les échelles de niveau permet de montrer aux autorités que les professionnels prennent en main ces questions et donc d'échanger avec les autorités pour contester des décisions non pertinentes.



La fédération encourage donc l'ensemble de ses membres à s'organiser lorsque les conditions le permettent pour poser nos propres échelles de niveau à plusieurs couleurs (navigation ouverte à tous, uniquement aux adultes sachant bien nager, avec encadrement, avec encadrement renforcée et matériel spécifique, interdite), sur nos terrains privés ou lorsque c'est possible sur des domaines publics.

NOUVEAU SUJET

Obligation d'utiliser des logiciels de caisse certifiés à partir de 2018

Une nouvelle loi sur les « caisses enregistreuses » sera en vigueur à partir de 2018 :

https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/actualites/A10279. Seules les caisses ou logiciel agréés seront autorisées. Différentes interprétations se confrontent à savoir s'il sera nécessaire à tout le monde de s'équiper ou si uniquement les locations étant déjà informatisées devront se mettre aux normes. Le sujet sera creusé durant l'année.

Complément d'information :

http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/10691-PGP.html?identifiant=BOI-TVA-DECLA-30-10-30-20160803

http://www.cool-de-source.org/

Emmanuel RODRIGUEZ Secrétaire